



# Collectivités religieuses, Etat et société

Programme national de recherche PNR 58

Summary sheet 9

## CARTE D'IDENTITÉ

### Coûts et utilité de collectivités religieuses en Suisse

#### Direction

Dr Michael Marti, Ecoplan Forschung und Beratung in Wirtschaft und Politik, Berne

#### Collaborateurs

Eliane Kraft, Felix Walter

#### Pour en savoir plus

[www.pnr58.ch](http://www.pnr58.ch) → Projets → Les religions dans les institutions publiques

## VUE D'ENSEMBLE

# Les coûts et l'utilité des prestations des Eglises catholique et réformée coïncident

**La valeur des prestations sociales des Eglises catholique et réformée en Suisse correspondent aux coûts qu'elles occasionnent pour les collectivités publiques. La majorité de la population estime en outre que ces prestations sont importantes. C'est ce que montre un projet de recherche mené dans le cadre du Programme national de recherche 58 (PNR 58).**

Les Eglises catholique et réformée se financent en grande partie grâce aux impôts ecclésiastiques consentis par leurs membres, c'est-à-dire des personnes privées. Cela représente environ 1,35 milliards de francs pour l'année 2007. Le financement public – qui comprend les impôts ecclésiastiques des personnes morales et la rémunération des pasteurs ou prêtres – est toutefois significatif pour les deux Eglises. En 2007, elles ont ainsi reçu environ 556 millions de francs de la main publique (voir graphique à la page 2). Il existe des différences considérables entre les cantons aussi bien en matière d'impôt ecclésiastique que de financement public.

Comme le montre le projet FAKIR (analyse financière des églises) du Programme national de recherche 58 (PNR 58), les coûts des églises pris en charge par les collectivités publiques correspondent plus ou moins à la valeur des prestations sociales qu'elles offrent. Le bureau Ecoplan a mené l'enquête dans les cantons de Saint-Gall et Berne (voir encadré). Dans la mesure où le financement public dans le canton de Berne, qui s'élève à 105,6 millions de francs, est élevé par rapport à d'autres cantons, les chercheurs estiment que la valeur des prestations des églises

est plus élevée que les coûts dans la plupart des cantons. A tout le moins, les scientifiques ne voient pas d'indication selon laquelle il existerait un déséquilibre entre le financement public et les prestations sociales. Cela ne signifie toutefois pas que le grand public souhaite ces prestations à ce prix.

#### Des Eglises importantes pour la société

La population du canton de Berne se dit prête à payer 196 millions de francs pour l'offre de prestation des deux Eglises. Cela représente une somme inférieure à ce que les Eglises coûtent effectivement dans le canton de Berne (325 millions), mais la propension à payer est considérable. La valeur des Eglises dépasse en outre les prestations financées concrètement: environ 85% des personnes interrogées considèrent l'Eglise comme importante pour elles ou pour la société. Il est frappant de constater que les non-membres des Eglises font part d'une forte propension à payer pour leurs prestations. Ils sont prêts à leur octroyer 14 millions de francs par an.

#### Soutenir seulement les Eglises?

Pour estimer si le financement étatique des églises se légitime, il faut considérer à côté de l'utilité directe

et indirecte des prestations le fait qu'elles créent des valeurs. En matière de financement public, il se pose aussi la question de savoir quelles prestations le grand public attend des Eglises et à quel prix.

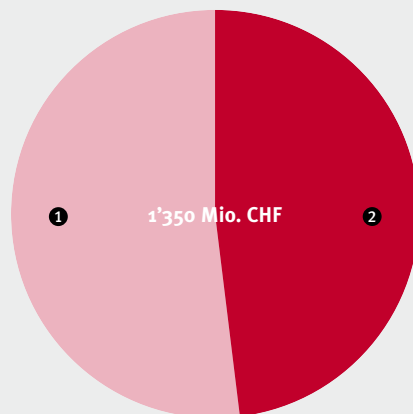
D'autres questions restent ouvertes: les subventions publiques pourraient-elles être plus utiles si elles étaient utilisées autrement? Pourquoi la main

publique ne soutient-elle que les deux Eglises et pas d'autres collectivités religieuses ou des organisations non gouvernementales qui offrent elles aussi des prestations sociales? Il appartient au monde politique de répondre à ces interrogations.

**Publication:** «Prestations, utilité et financement de communautés religieuses en Suisse». Michael Marti, Eliane Kraft, Felix Walter. Rüeegg Verlag.

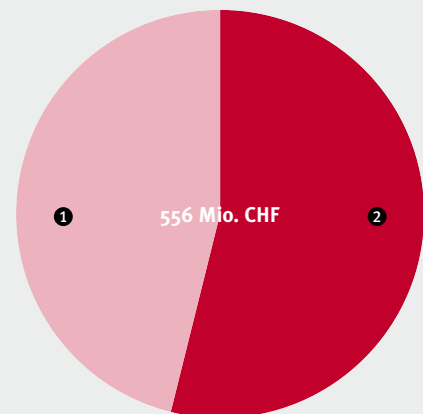
## Financement des Eglises en fonction des confessions

### Financement privé en fonction des confessions



- ① 52% Eglise catholique 703 mio. CHF
- ② 48% Eglise réformée 647 mio. CHF

### Financement public en fonction des confessions



- ① 46% Eglise catholique 255 mio. CHF
- ② 54% Eglise réformée 301 mio. CHF

### Des subventions publiques importantes

Le financement public des deux Eglises est significatif: elles reçoivent un tiers de leurs moyens – au moins 556 millions de francs – des cantons et des communes. Le financement privé, au travers de l'impôt ecclésiastique, s'élève à 1,35 milliards de francs.

## Le financement des collectivités religieuses sous la loupe

Le projet FAKIR (analyse financière des Eglises) a comparé le financement et les prestations d'une sélection de collectivités religieuses suisses. Il compile pour la première fois les chiffres du financement des Eglises catholique et réformée.

Les chercheurs ont pris en compte l'Eglise évangélique réformée, l'Eglise catholique romaine, des églises libres faisant partie de l'Association des

églises libres réformées (VFG) ainsi que quelques communautés juives et musulmanes. Les résultats pour les Eglises cantonales existent pour toute la Suisse, ils existent en revanche au niveau des paroisses pour les cantons de Berne, Neuchâtel et Saint-Gall. S'agissant de l'utilité des prestations offertes par les Eglises, les chercheurs ont interrogé la population du canton de Berne (enquête représentative).